



3PF

Programme
de Protection
des Publics Fragiles

Lutter contre le harcèlement et toute forme
de maltraitance dans les établissements scolaires

Ecole Privée Sainte-Marie
La Jaille
BAIE-MAHAULT





Le Programme de Protection des Publics Fragiles (3PF), initié en 2017 par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, vise à renforcer la prévention, le repérage et la protection des élèves en situation de vulnérabilité.

Son objectif est de garantir au sein des établissements la sécurité, le bien-être et l'épanouissement de tous les élèves, avec une attention particulière pour ceux présentant des situations de vulnérabilité sociale, familiale, scolaire ou psychologique.

Ce dispositif s'articule avec :

- Le programme pHARe : prévention et lutte contre le harcèlement scolaire de l'Education Nationale.*
- Le programme EVAR : éducation à la vie affective et relationnelle adapté aux élèves de l'école primaire. Programme obligatoire de l'Education Nationale qui entre en vigueur dans tous les établissements à la rentrée 2025.*

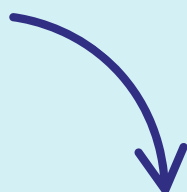
Ensemble, ces dispositifs visent à créer un environnement protecteur, bienveillant et inclusif pour chaque enfant.



Axe 1 – Repérage et identification des situations de vulnérabilité



OBJECTIFS



Détecter précocement les signes de mal-être, de harcèlement ou de mise en danger.

Mobiliser l'ensemble de la communauté éducative dans une vigilance active.



ACTIONS

- Formation annuelle de l'équipe éducative sur le repérage des signaux faibles (signes de mal-être, situation de harcèlement...).
- Utilisation de fiches internes de signalement et de suivis (voir documents annexes) pour formaliser les situations préoccupantes.
- Réunions régulières de l'équipe éducative pour partager les observations et constitution d'une équipe 3PF/pHARe.
- Lien direct avec les services du Rectorat et de la circonscription en cas de besoin.

Axe 2 : Accompagnement individualisé des élèves concernés



OBJECTIFS



pHARe

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Offrir une réponse adaptée et rapide aux besoins spécifiques.

Assurer un suivi coordonné avec les familles et les partenaires.



ACTIONS

- ➔ *Mise en place d'un protocole d'écoute et d'accompagnement des victimes de harcèlement (étapes pHARe, voir document annexe).*
- ➔ *Entretiens avec les familles pour construire un plan d'accompagnement personnalisé (tutorat, aide pédagogique, soutien psychologique, plans d'accompagnement individualisé).*
- ➔ *Orientation vers les professionnels compétents : psychologue scolaire, assistante sociale, CMPP.*
- ➔ *Actions spécifiques pour les auteurs de harcèlement ou de comportements inadaptés : travail sur l'empathie, la réparation et la régulation émotionnelle.*

Axe 3 – Prévention et éducation



OBJECTIFS



Créer un climat scolaire protecteur et bienveillant.

Sensibiliser et mobiliser toute la communauté contre les violences et le harcèlement.



ACTIONS en lien avec le programme pHARe

- Travailler en classe maternelle sur l'utilisation de l'affiche "le comportement à adopter" réalisée en partenariat avec la gendarmerie et la maison de la protection des familles (voir document en annexe).
- Séances de prévention contre le harcèlement : au moins 10 heures annuelles par cycle, adaptées à l'âge des élèves.
- Participation à la Journée nationale "Non au harcèlement" (le 1er jeudi du mois de novembre) ; au prix "Non au harcèlement" au mois de janvier et au Safer Internet Day en février, qui est le rendez-vous annuel de sensibilisation aux usages du numérique.
- Ateliers de sensibilisation et d'informations pour les parents sur le harcèlement en partenariat avec l'APEL.
- Affichage visible des numéros utiles.

élèves, parents,
professionnels,
appelez le :

3020
service et appel gratuits

Axe 3 – Prévention et éducation



ACTIONS en lien avec le programme EVAR

- Séances d'éducation à la vie affective et relationnelle, en respectant les programmes et l'âge des élèves (voir progression en annexe).
- Travail sur le respect de soi et des autres, la gestion des émotions, la prévention des violences.
- Intervention de partenaires extérieurs agréés (associations habilitées, psychologue et infirmière scolaire).



Axe 4 – Equipe, partenariats et travail en réseau



OBJECTIF

Travailler en lien avec les acteurs institutionnels et associatifs pour renforcer la protection des enfants.



EQUIPE ET PARTENAIRES

→ *Equipe 3PF/pHARe de l'établissement – Equipe "Bien-être" :*

- *Le Chef d'établissement : Mme LAMOTHE Christina*
- *Référente pHARe/harcèlement : Mme BENITO Rosy*
- *Référente 3PF : Mme KANCEL Valérie*
- *Psychologue scolaire : Mme DEL VECCHIO Janine*
- *Personnel ressource : Mme BOURGEOIS Valérie*

→ *Partenaires mobilisables :*

- *Rectorat et circonscription – Référent académique 3PF/pHARe, équipe mobile de sécurité ;*
- *Associations locales (France Victimes Gpe, EPE, CIDFF) ;*
- *Gendarmerie (brigade de prévention, protection des mineurs, cellule cyber) ;*
- *CRIP / Aide sociale à l'enfance (en cas de danger grave).*

Axe 5 – Suivi et évaluation du dispositif

Afin d'assurer le suivi et l'amélioration continue du 3PF, un bilan annuel est réalisé.

→ Indicateurs suivis :

- Tableau de bord des signalements, des accompagnements, des formations suivies.
- Utilisation des outils de prévention et participation aux événements nationaux (Journée "Non au harcèlement", Safer Internet Day...).
- Retour qualitatif des élèves et des familles (entretiens, échanges avec l'APEL).

→ Modalités :

- Réunions trimestrielles de l'équipe 3PF/pHARe pour ajuster le suivi.
- Remontée des données aux institutions (Rectorat, Tutelle...).
- Présentation d'un bilan en Conseil d'établissement.



ANNEXES



FICHE ELEVE - ALERTE

Méthode de la Préoccupation Partagée

Inscrire la date de l'observation effectuée en face du signal ou des signaux faibles correspondants.

Date de l'ouverture de la fiche :				
Nom de l'élève :		Prénom de l'élève :		Classe de l'élève :
SIGNAUX FAIBLES (à compléter selon observation)	Nom du professionnel	Nom du professionnel	Nom du professionnel	Nom du professionnel
Chute du niveau d'apprentissage				
Attitude déconcentrée inhabituelle				
Absences répétées				
Retards répétés				
Isolement				
Changement d'humeur inexplicable				
Tristesse				
Evitement des récréations				
Colère/Agressivité récurrente				
Anxiété inhabituelle				
Jamais choisi pour les équipes de sport				
Jamais choisi pour les travaux en groupe				

PROTOCOLE DE TRAITEMENT DES SITUATIONS D'INTIMIDATION OU DE HARCELEMENT

Articulation protocole national pHARe et MPP (Méthode de la Préoccupation Partagée)

ALERTE



via un élève



via un adulte



via une plateforme

Révélation de faits



Fait d'établissement niveau 2

+

Information IEN et équipe ressource

+

Mise en place des fiches pour la traçabilité et le suivi des actions

TRAITEMENT DE NIVEAU 1



1. Entretien avec la cible



2. Entretien avec les parents de la cible
Entretien avec les intimidateurs



3. Information des parents des intimidateurs

Recueillir la parole pour agir avec la MPP

RESOLUTION DE LA SITUATION

Maintien d'une veille

Phase de suivi de 2 à 3 semaines maximum

TRAITEMENT DE NIVEAU 2



Equipe éducative pour les intimidateurs

Examen de la situation et recherche de mesures adaptées

Existence d'un **RISQUE** pour la santé ou la sécurité des élèves



Mise en place de mesures conservatoires

Cf. Décret n° 2023-782 du 16 août 2023

POURSUITE DES BRIMADES OU DES VIOLENCES





**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Gendarmerie
Nationale**

Livret explicatif parents / personnels école

**Pour l'utilisation du
support : « le comportement à adopter »**



Bonjour à tous !!

Agir pour grandir dans le respect
de l'autre, nous allons
vous guider.



MPF 971 BAIE MAHAULT

Pour quelles raisons ce livret ainsi que cette affiche ?

Ce livret et cette affiche ont été réalisés par la maison de protection des familles de Baie Mahault (MPF 971), dans le but d'apporter des outils pour aider l'enfant à se comporter au mieux avec son prochain dans le respect de chacun et dans la bienveillance, accompagné des personnels de l'école mais aussi des parents.

En effet, après de nombreuses recherches, aucun support accessible à tous concernant le comportement de l'enfant vis-à-vis des autres, n'est présent au sein des écoles. L'affiche conçue, peut venir compléter le permis à point mis en place petit à petit dans les écoles, et pourrait être expliquée aux enfants par l'enseignant en classe. Le parent pourrait en discuter avec son enfant à partir du livret mis à disposition dans le cahier de liaison, pour appuyer l'enseignant, pour une meilleure compréhension de son enfant, mais aussi pour qu'il soit lui aussi mis à contribution.

Nous avons donc choisi de confectionner un support à afficher sur la porte d'entrée de chacune des classes de petites sections, moyennes sections et grandes sections, ainsi que sur la porte des lieux de vie (bibliothèque, cantine, toilettes, etc...). Ce dernier est simple, sans mot, avec des dessins parlant de différentes situations pouvant avoir lieu dans l'enceinte de l'établissement, tout comme à la maison. Il a été modifié après avoir fait l'objet de tests sur plusieurs enfants de différents âges.

Le but étant que **chacun** puisse s'en servir pour comprendre :

- une situation
- le comportement qui a lieu,
- si il est autorisé ou bien interdit
- ce qu'il faut faire face à une situation
- exprimer son ressenti
- ce qu'on a le droit de faire, ce qui est autorisé.

Il arrive que l'enfant n'ait pas toujours la possibilité d'exprimer de façon simple :

- ce qu'il a fait,
- ce pourquoi il l'a fait,
- l'émotion dans laquelle il était,
- ce qu'il faut faire dans ce cas là,
- et ce qu'il est autorisé à faire pour réagir à une émotion présente.

Et il ne sait pas tout le temps, l'impact que cela a sur son camarade. Ce qui peut amener l'enfant à ressentir diverses émotions non exprimées et de l'incompréhension, le conduisant plus facilement à répéter son geste.



Ce support peut être utilisé :

- par l'enfant seul, qui peut s'y reporter sans adulte présent,
- par l'adulte présent sur l'instant (instituteur/institutrice, AESH, ATSEM, directeur/directrice, psychologue scolaire, secrétaire, parents, etc...).
- par l'enfant et l'adulte (pré-cités) dans la meilleure des situations.
- par les enfants entre eux.

Cette affiche va mettre en avant :

- la réflexion,
- l'interrogation,
- la compréhension,

et va permettre :

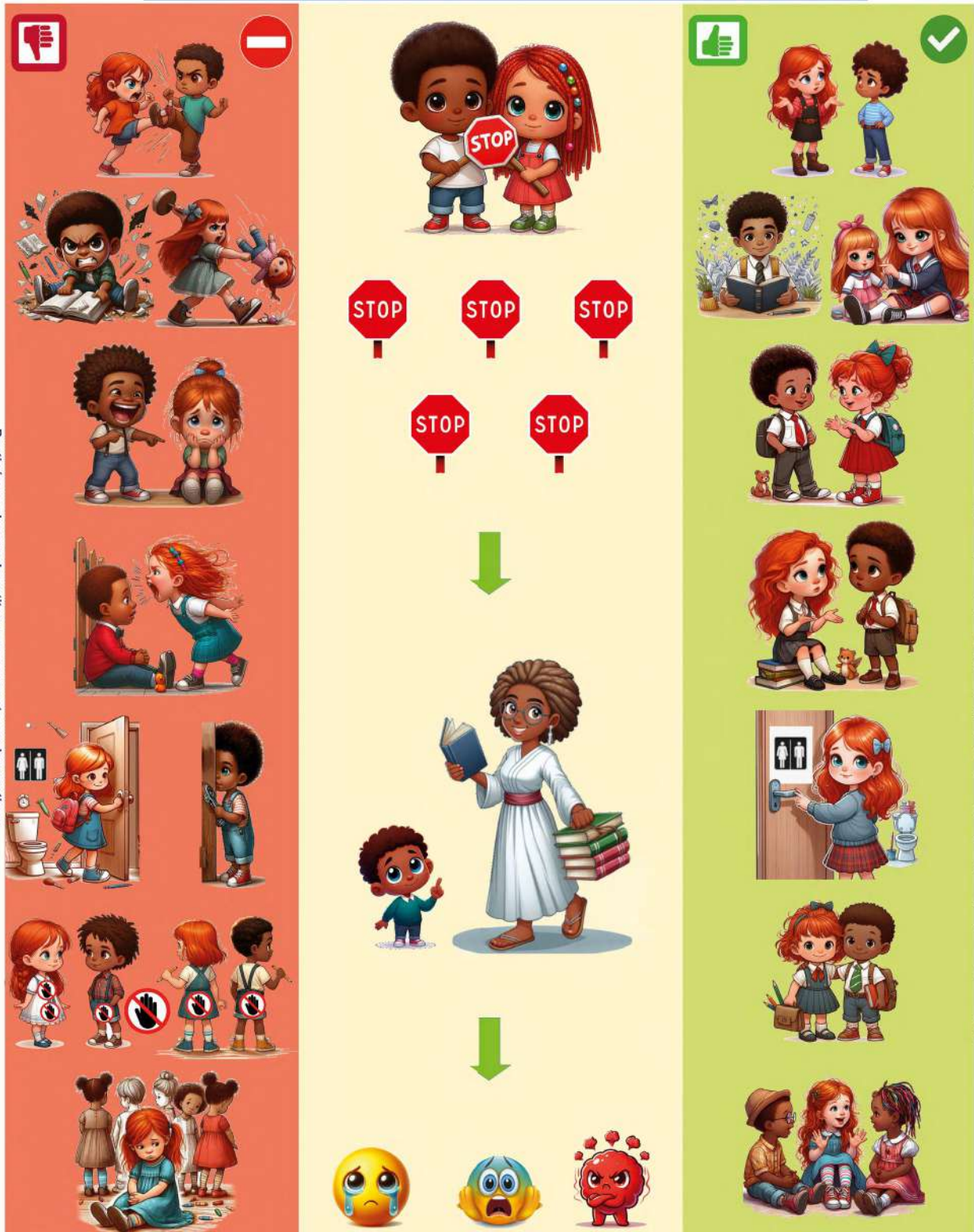
- la bonne réaction face à une situation,
- ainsi que l'ouverture du dialogue.



Visuel de l'affiche

Le comportement à adopter

Destiné aux classes de petites, moyennes et grandes sections.



Maison de protection des familles de Baie Mahaut (Guadeloupe) - mpf.comgendgp@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Soutenu par nos partenaires


MIAG
 GROUPE AZIZ LA HONORABLE


Diam | Découverte & activités



L'utilisation du support :

Il comporte 3 colonnes pour mettre en évidence:

- 1 ère colonne : les actes interdits (ce que l'enfant n'a pas le droit de faire).
- 2 ème colonne : la façon dont l'enfant et l'adulte doivent réagir et l'émotion ressentie.
- 3 ème colonne : les actes autorisés (ce que l'enfant a le droit de faire).



La colonne n°1 fonctionne avec la colonne n°3, ligne par ligne.

La colonne du milieu, elle, intervient dans chaque mise en situation.

Comment l'utiliser :

Exemple pour la ligne n°1 :



Les enfants se donnent des coups ou un enfant donne des coups à l'autre, le pousse...



L'adulte explique à l'enfant ce qu'il a le droit de faire dans cette situation, à savoir : dire à son camarade ce qui ne va pas et ce qu'il attend de lui.

- L'enfant ou les enfants doivent dire : « STOP ! », arrêter cette « bagarre », ce « geste ». Ils ont des panneaux STOP à leur disposition sur l'affiche, pour matérialiser leur parole, qu'ils prendront (image 1 et 2 colonne n°2).
- Ils vont voir un adulte. Ils amènent à l'adulte leur panneau STOP pour montrer qu'il vient de se passer quelque chose qui les a gêné, dérangé (image 3 colonne n°2).
- L'adulte écoute l'enfant, et prend en considération ses dires (image 3 colonne n°2).
- L'adulte lui demande comment il se sent (image 4 colonne n°2).
- L'adulte appelle l'autre enfant concerné. Il se rend auprès de l'affiche avec ce dernier. Il lui demande « pourquoi il a réagi comme cela ? » et « qu'est-ce qu'il a ressenti ? » (image 4 colonne n°2).
- Il lui montre que ce qu'il a fait est interdit avec dans ce cas la ligne n°1 colonne n°1.



L'adulte peut appeler l'enfant qui a demandé de l'aide, afin d'expliquer aux deux enfants qu'il a pris en compte ce qu'il s'est passé. Il peut leur demander si ils ont compris le comportement à adopter en leur proposant de montrer la situation qui vient de se passer sur l'affiche et le cheminement de la réponse apportée. Les enfants pourront alors l'expliquer à leur tour à leur parent à la maison en ce servant du livret.

Le fonctionnement est le même pour les autres images : la ligne de la colonne n°1 marche avec la même ligne de la colonne n°3. On utilise la ligne de la colonne n°1, puis la colonne n°2 entièrement du haut vers le bas, et ensuite la ligne correspondante de la colonne n°3 lors de chaque cas.

Explication des situations par ligne :

Ce qui est interdit / pas le droit de faire

Se donner des coups ou un enfant donne des coups à l'autre, le bouscule...

Abîmer/jeter les jouets ou affaires des autres.

Se moquer des autres – dire du mal de quelqu'un ou l'insulter.

Crier sur les autres – crier tout simplement.

Ne pas suivre l'autre aux WC – ne pas le regarder dans les WC.

Ne pas toucher les parties intimes des autres.

Rejeter l'autre – ne pas accepter que l'autre soit différent de nous, ne fasse pas ce que l'on veut.

Le comportement à adopter

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

MPF

Destinée aux classes de petites, moyennes et grandes sections.

Maison de protection des familles de Baie Mahault (Guadeloupe) - mpf.comgendp@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Soutenu par nos partenaires MIAG | Découverte le savoir

Ce qui est autorisé /ce que l'on a le droit de faire

Dire à son camarade ce qui ne va pas et ce qu'il attend de l'autre.

Jouer ou utiliser les affaires sans les abîmer – se les prêter.

Aller vers son camarade – l'aider – parler avec lui avec les mots adaptés.

Parler de ce qui ne va pas – parler normalement sans crier.

Attendre à l'entrée des WC sans regarder le camarade, le laisser tranquille – sans discuter avec lui.

Chacun son corps, on est copain, on respecte le corps de l'autre.

Jouer avec tous les camarades – accepter les différences, ce que l'autre peut nous apporter/apprendre.



Lorsqu'il n'y a pas d'adulte autour de lui, l'enfant peut dire « STOP » à la personne qui l'embête, aller chercher son panneau « STOP », et lui montrer l'affiche qui lui aura été expliquée au préalable par l'enseignant.

L'intérêt de ce support est que l'enfant se sente pris en charge, écouté dans chaque situation qui le touche, afin qu'il comprenne, mette des mots sur ce qu'il se passe, ce qu'il ressent lui mais ce que l'autre ressent aussi, explique pourquoi ce geste, sache ce qu'il ne doit pas faire et ce qu'il a le droit de faire.

Il sert aussi à ce que l'adulte prenne en considération les dires de l'enfant, qu'il ait un support sur lequel s'appuyer, mis à sa disposition pour répondre aux besoins de l'enfant.

Nous recherchons que ce qui n'est pas autorisé ne se reproduise plus, que les enfants puissent évoluer dans un milieu scolaire bienveillant, et que leur apprentissage se fasse dans les meilleures conditions possibles, sous le contrôle des personnels de l'école en collaboration avec les parents.

La prévention dès le plus jeune est un moyen pour que le préventif devienne une pratique culturelle.

Ce projet conçu par l'adjudante JARRIGEON Emilie (MPF 971) a vu le jour grâce aux partenariats et à la collaboration entre :

- la maison de protection des familles de Baie Mahault (MPF 971),
- Madame FARAJJE Yael, éducatrice spécialisée à Baie Mahault,
- l'école Sainte Marie de la Jaille à Baie Mahault,
- des enfants de différentes écoles de classes de petites, moyennes et grandes sections,
- l'association DJAM et la MIAG groupe AG2R LA MONDIALE.



Merci pour votre attention.

A bientôt !

En vous souhaitant une
bonne année scolaire dans
le respect de chacun.



Maison de protection des familles
Caserne Beausoleil, route de Blachon
97122 BAIE MAHAULT
05 90 41 14 35
mpf.comgendgp@gendarmerie.interieur.gouv.fr





Éduquer à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle

À partir de la
rentrée scolaire 2025



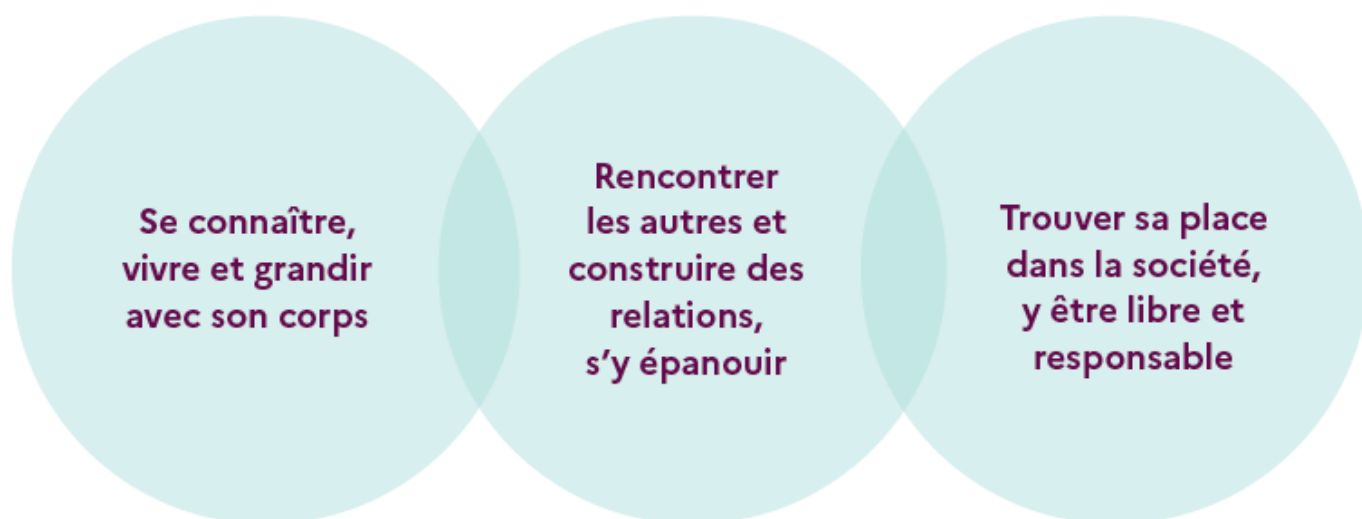
Extrait

Organisation et mise en œuvre

→ Organisation du programme

Le programme repose sur trois principes : l'unité, la progressivité, la complémentarité. L'unité du programme repose sur trois axes communs à l'ensemble des niveaux et des moments d'enseignement :

- se connaître, vivre et grandir avec son corps ;
- rencontrer les autres et construire avec eux des relations, s'y épanouir ;
- trouver sa place dans la société, y être libre et responsable.



Les contenus et les modalités des séances sont progressifs et adaptés à l'âge et à la maturité des élèves :

- les objectifs d'apprentissage sont différenciés pour tenir compte du niveau de maturité et de connaissance des élèves ;
- les notions et compétences sont reprises à divers endroits du programme pour permettre des approfondissements ou des changements de perspective, dans le cadre d'une construction spiralaire des savoirs et des savoir-faire adaptée à l'âge des élèves.

L'éducation à la sexualité est mise en œuvre, pour chaque niveau, au travers d'au moins trois séances annuelles spécifiques obligatoires, mais aussi lors de temps d'apprentissages déployés à partir des autres enseignements, aussi bien dans le premier degré que dans le second.

Les différentes séances et séquences sont complémentaires et constituent un ensemble annuel cohérent. Les liens avec les programmes disciplinaires comme avec les éducations transversales sont explicités dans des ressources d'accompagnement publiées sur Éduscol. Ils constituent autant de prolongements ou de compléments aux trois séances spécifiques obligatoires. Chaque séance est dotée de contenus didactiques et pédagogiques propres qui permettent, à travers la mise en œuvre de démarches et d'activités, l'acquisition des notions et compétences visées.

Les modalités didactiques et pédagogiques sont placées sous la responsabilité des équipes pédagogiques, qui les ajustent aux situations et besoins particuliers. Le programme est articulé avec le parcours éducatif de santé et d'autres dispositifs de l'établissement tels que le programme de lutte contre le harcèlement à l'école. En complément des trois séances spécifiques obligatoires, conformément au Code de l'éducation (article L. 312-16), des temps dévolus à des événements particuliers, des heures de vie de classe, des projets engageant une ou plusieurs classes, des heures de projet d'éducation à la citoyenneté au cycle 4 peuvent aussi être mis en place.

→ Mise en œuvre des séances spécifiques obligatoires

Le premier degré intègre les éléments de programme dans les formes d'organisation qui lui sont propres. Au collège et au lycée, où le fonctionnement par séances paraît le plus approprié, une durée d'environ deux heures semble adéquate pour que les éléments du programme soient présentés et travaillés et que les élèves puissent se les approprier. Les séances donnent toute leur place à des modalités participatives qui permettent à chaque élève de s'exprimer, de poser des questions et d'écouter les autres. Elles permettent d'accueillir les questions et demandes des élèves et de faire place à leur parole.

La programmation et l'organisation de temps ou de séances (contenus, créneaux mobilisés, articulations interdisciplinaires, intervenants, etc.) sont préparées par les personnels responsables des séances spécifiques et présentées dans le cadre des conseils des maîtres et de cycles pour le premier degré et dans le cadre du conseil pédagogique pour le second degré, en dialogue avec le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE). Les notions et compétences associées sont travaillées de façon équilibrée dans les séances spécifiques et dans les contenus disciplinaires qui s'y prêtent. Les parents d'élèves sont informés des objectifs d'apprentissage annuels de cette éducation.



École maternelle

→ Objectifs d'apprentissage par axe du programme et par niveau

Niveaux	Se connaître, vivre et grandir avec son corps	Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir	Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable
A aborder avant 4 ans	• Connaître son corps. • Comprendre ce qu'est l'intimité.	• Apprendre à exprimer son accord ou son refus, apprendre à envisager et à respecter un refus.	• Appréhender et comprendre l'égalité entre les filles et les garçons et la liberté d'être soi-même.
A partir de 4 ans ou dès que les apprentissages précédents ont pu être observés	• Connaître son corps et identifier des émotions.	• Identifier une personne de confiance (adulte, enfant), apprendre à faire appel à eux.	• Vivre l'égalité entre les filles et les garçons. Découvrir les différentes structures familiales et les respecter.
A partir de 5 ans ou dès que les apprentissages précédents ont pu être observés	• Connaître son corps, ses sensations et ses émotions.	• Identifier différents types de sentiments dans sa relation à l'autre.	• Découvrir les ressemblances et les différences entre les autres et soi, respecter les autres dans leur différence ; être respecté par eux.



École élémentaire

→ Objectifs d'apprentissage par axe du programme et par niveau

Niveaux	Se connaître, vivre et grandir avec son corps	Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir	Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable
CP	• Connaître son corps et comprendre ce qu'est l'intimité.	• Comprendre la diversité des émotions et des sentiments : les siens et ceux des autres.	• Appartenir à une famille, comprendre la nature, la fonction et le sens des liens familiaux.
CE1	• Grandir, avoir une bonne connaissance et estime de soi, protéger son intimité.	• Comprendre les différentes dimensions (affectives, éthiques, sociales et légales) d'une relation humaine.	• Promouvoir des relations égalitaires, repérer des discriminations issues de stéréotypes, notamment de genre.
CE2	• Se sentir bien dans son corps et en prendre soin.	• Comprendre ce qu'est le consentement et les différentes manières de le solliciter et de l'exprimer ou d'accepter et de respecter un refus.	• Connaître ses droits.
CM1	• Connaître les changements de son corps.	• Apprendre à développer des relations constructives et à repérer les situations de harcèlement.	• Promouvoir des relations égalitaires et positives ; comprendre les stéréotypes pour lutter contre les discriminations.
CM2	• Connaître et comprendre les changements de son corps et celui des autres.	• Promouvoir des relations positives, apprendre à repérer et se protéger des violences sexistes et sexuelles.	• Prévenir les risques liés à l'usage du numérique et d'Internet.



REPERER

*Identifier les situations de
vulnérabilité, de harcèlement, de mal-être
ou de danger.*



ACCOMPAGNER

*Mettre en place un suivi adapté pour l'élève et sa
famille.*



PREVENIR

*Sensibiliser les élèves, les parents et le personnel
aux risques et aux droits.*



COORDONNER

*Travailler en lien avec les partenaires (Rectorat,
gendarmerie, associations...)*

AGRESSIONS, HARCÈLEMENT OU VIOLENCES ?

Tu as besoin d'aide ?

VICTIME OU TÉMOIN, IL Y A TOUJOURS
UN NUMERO POUR T'AIDER.

À LA MAISON



SUR LES RÉSEAUX



À L'ÉCOLE



Ecole Privée Sainte-Marie
La Jaille
BAÏE-MAHAULT

